

ville de Malakoff



CHARTRE VILLE HANDICAP

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

RAPPORT 2021/2022

***Mission Handicap/Pôle Solidarité CCAS
Avec la DST Bâtiments et voirie
SAIEM Malakoff-Habitat
Paris Habitat
Photos Ville de Malakoff
Mars 2023***

SOMMAIRE

Introduction

I- La population des personnes handicapées

A. – Dans les Hauts-de Seine

B. – A Malakoff

II- Malakoff s'engage

A – La Charte Ville-Handicap

B – Dates à retenir

III- Les réalisations 2021/2022 et projets 2023

A – Dans le domaine de la voirie

B – Dans le domaine des établissements recevant du public

C – Dans le domaine du logement

D – Dans le domaine de la communication

INTRODUCTION

La loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées généralise et intensifie les obligations des communes quant à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports et de la voirie qui doivent progressivement s'adapter aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Elle instaure les Commissions communales pour l'accessibilité (CCA), qui imposent aux communes de 5000 habitants et plus, d'établir un constat de l'état d'accessibilité de leur territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité. Dans ce contexte, les CCA sont tenues d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et de l'adresser au préfet. A noter, les commissions communales pour l'accessibilité (CCA) se distinguent des commissions communales d'accessibilité (CA). Tandis que ces dernières ont pour vocation de donner des avis sur le respect de la réglementation dans le cadre de projets de travaux, les CCA n'ont, elles, pas de pouvoir décisionnel. Il s'agit d'observatoires locaux de la mise en accessibilité du territoire.

L'ordonnance N° 2014-1090 du 26 septembre 2014 prévoit la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité programmée (Ad'AP), soit la possibilité d'un nouveau délai dans le cadre d'un engagement de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public (ERP). L'Ad'AP est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'ERP) qui n'ont pas respecté leurs obligations au 31 décembre 2014. Il apporte un cadre juridique sécurisé mais s'accompagne d'un calendrier précis.

Votées plus récemment, les mesures en faveur de l'accessibilité contenues dans loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ont plus spécifiquement pour objectif de renforcer la mobilité des personnes handicapées dans les transports. Elles fixent de nouvelles obligations aux collectivités dans les domaines de la voirie et des transports et de nouvelles missions à la Commission communale pour l'accessibilité.

Engagée au quotidien, la ville de Malakoff met en œuvre de nombreuses actions pour améliorer l'accessibilité et favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la commune, exposées dans les rapports annuels rédigés entre 2009 et 2020. Ce rapport présente les travaux et mises aux normes sur la période 2021/2022 et les programmations 2023/2024.

N. B. Le calendrier de certaines réalisations et programmations peut avoir été impacté par le contexte sanitaire.

I - LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES

A – Dans les Hauts-de-Seine

Sauf autre mention, l'essentiel des chiffres sont donnés par la plateforme Open data du département (Données 2021).

- ❖ **19798** bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) (Caf 2022) ;
- ❖ **1394** bénéficiaires de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ;
- ❖ **4003** bénéficiaires de la Prestation de compensation (PCH) « volet aide humaine » ;
- ❖ **2010** adultes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ;
- ❖ **114** structures d'accueil pour adultes dont :
 - **33** centres d'accueil de jour ;
 - **15** foyers d'accueil médicalisés ;
 - **25** foyers d'hébergement ;
 - **20** foyers de vie ;
 - **20** services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- ❖ **53** prestataires du secteur du travail protégé et adapté (STPA) ;
 - **31** établissements et services d'aide par le travail (Esat) ;
 - **22** entreprises adaptées (EA).

B – A Malakoff

La population de Malakoff est estimée à 30 988 habitants (Insee).

Parmi lesquels un certain nombre de bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations spécifiques aux personnes handicapées :

- ❖ **507** bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) (Caf 2021) ;
- ❖ **104** bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (Caf 2021) ;
- ❖ **47** bénéficiaires de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ;
- ❖ **105** bénéficiaires de la Prestation de compensation (PCH) « volet aide humaine » ;
- ❖ **37** adultes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ;
- ❖ **3** établissements pour adultes Michelle Darty :
 - **1** foyer de vie ;
 - **1** foyer d'hébergement ;
 - **1** centre d'accueil de jour ;
- ❖ **1** résidence accueil : la résidence François Belloc ;
- ❖ **1** habitat inclusif en colocation la Villa Elena ;
- ❖ **45** places de stationnement pour personne à mobilité réduite (PMR).

Par ailleurs, à Malakoff, plusieurs centaines de personnes sont titulaires :

- ❖ d'une Carte Mobilité Inclusion CMI) Invalidité temporaire ou permanente avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % ;
- ❖ ou d'une CMI Priorité avec un taux d'incapacité compris entre 50 et 79 % lorsque la station debout est reconnue pénible ;
- ❖ et/ou d'une CMI Stationnement.

Déployées depuis janvier 2017, ces cartes, plus petites et plus sûres, remplacent progressivement les anciennes cartes en carton qui ne devront plus être en circulation d'ici décembre 2026. Les CMI sont directement adressées aux bénéficiaires par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ou par le département si elles ont été accordées conjointement à une allocation personnalisée d'autonomie (APA). En 2022, 532 demandes de CMI ont été déposées auprès de la MDPH dont 250 via la Mission Handicap du CCAS. 425 cartes ont été accordées : **287 CMI Invalidité ou Priorité et 138 CMI Stationnement** (*Stats MDPH+MH 2022*). Pour rappel, la CMI stationnement donne à son titulaire droit à l'utilisation des places spécifiquement réservées mais également à la gratuité du stationnement sur l'ensemble des places de la voirie communale.

Il est à noter que de plus en plus de communes instaurent des obligations complémentaires pour bénéficier de cette gratuité telle la présence d'un ticket « handi » sur le pare-brise ou le référencement sur la base Handi'Stat, à l'instar de la ville de Paris depuis le 8 mars 2021.

II – MALAKOFF S'ENGAGE

A – La Charte Ville-Handicap

Elaborée entre 2002 et 2003, La charte Ville-Handicap est l'aboutissement d'un travail réalisé avec des habitants de Malakoff, des agents municipaux, des élus et des associations, des partenaires institutionnels, etc.

En signant cette charte, la Ville s'est engagée à mettre en œuvre des mesures concrètes pour faciliter le quotidien, et faire de Malakoff une ville du "mieux vivre ensemble" pour toutes et tous. La Charte du handicap se veut le reflet exact de préoccupations largement partagées. L'ambition est de permettre à l'ensemble des institutions et partenaires concernés de s'engager à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale et quotidienne.

Après la signature de la charte Ville-Handicap en novembre 2003, la ville de Malakoff a concrétisé son engagement en faveur des personnes handicapées par le recrutement d'une chargée de Mission

Handicap dès le mois de janvier 2004. Au sein du CCAS, la chargée de Mission Handicap travaille en transversalité avec l'ensemble des services et partenaires de la ville et intervient plus particulièrement sur certaines initiatives et réalisations des services dès lors que les personnes en situation de handicap sont directement concernées.

En 2023 la charte fête ses 20 ans. A cette occasion, la municipalité souhaite réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion des personnes handicapées et de leurs familles, en organisant des actions de sensibilisation qui pour certaines investiront des événements municipaux annuels comme les fêtes de quartier.

B – Dates à retenir

- ❖ **2003** : Signature de la Charte Ville-Handicap ;
- ❖ **2004** : Création de la Mission Handicap ;
- ❖ **2005** : Réalisation du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics) ;
- ❖ **2008** : Mise en place de la CCAPH (Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées) ;
- ❖ **2010** : Diagnostic des ERP (Etablissements recevant du public) communaux ;
- ❖ **2015** : Prorogation du délai d'un an pour dépôt d'un Ad'AP bâtiments communaux ;
- ❖ **2016** : **Dépôt de l'Ad'AP en préfecture** (dossier validé le 02/09/2016 pour 54 Etablissements recevant du public et IOP -Installations ouvertes au public- sur 9 ans) ;
- ❖ **2018** : 15^e anniversaire de la charte Ville-Handicap ;
- ❖ **2020** : Nouvelle commission communale pour l'accessibilité ;
- ❖ **2023** : 20^e anniversaire de la Charte Ville-Handicap.

III - LES REALISATIONS 2021-2022 ET PROJETS 2023

A – Dans le domaine de la Voirie

1) – Réalisations 2021/2022

- ❖ Dans le cadre du plan global de déplacement (*Voir page 8*), réaménagement du boulevard Henri Barbusse, renommé boulevard Louise Michel, et notamment :
 - redéfinition des espaces de circulation (véhicules, piétons et cycles) ;
 - *sécurisation des cheminements piétons et des traversées piétonnes.*



Réaménagement du boulevard Louise Michel

2) – Programations 2023

Projets pilotés par la Direction Cadre de Vie

- ❖ Crèche Anne Sylvestre : mise en accessibilité des abords extérieurs faisant suite à la mise en accessibilité du bâti ;
- ❖ Square Ferry/Danton : réaménagement de l'espace, des cheminements et mises en verdure ;
- ❖ Placette Gallieni/Valette : extension du parc avec amélioration de l'accessibilité.

Projets pilotés par la Direction de la Voirie

- ❖ Ecole maternelle Paulette Nardal :
 - création d'une cour oasis avec îlots de fraîcheur et différents espaces : sport, jeu, détente, sur les principes d'une cour d'école non genrée ;
 - mise en accessibilité du site ;
 - création d'un parvis ;
 - piétonisation de la rue Lahy Hollebecque (Réalisation 2022/2023).



❖ Rue Victor Hugo :

- réaménagement sur le principe d'un partage de la chaussée sur le modèle d'une vélorue ;
- élargissement des trottoirs ;
- aménagement de nature à limiter la vitesse des véhicules motorisés ; (Réalisation 2023/2024)

❖ Projet 100% Barbusse : un quartier réinventé :

- Habitat : réhabilitation et création de logements ;
- activité économique : réhabilitation du centre commercial et relocalisation de commerces ;
- lieux publics : création d'un parc public et de nouveaux espaces verts ;
- circulation et stationnement : création de places de stationnement et d'un parking à étages (Réalisation 2023/2024/2025).

Pour en savoir plus : [Projet 100% Barbusse](#)

3) – Le plan global de déplacement

En 2018, la Ville de Malakoff a entrepris l'élaboration d'un Plan Global de Déplacement (PGD) à l'échelle de la commune. Approuvé par le Conseil municipal du 12 décembre 2019, le PGD a pour objet d'une part d'apporter des réponses aux besoins actuels pour tous les modes de déplacement à l'échelle de la commune et en interconnexion avec les communes voisines ; d'autre part d'anticiper les évolutions en cours et à venir, les besoins futurs et les nouvelles formes de mobilité. La démarche a permis de retenir une stratégie déclinée en plan d'actions. Cinq grands enjeux ont été validés à l'issue du diagnostic :

- ❖ Diminuer les pollutions atmosphériques, sonores et visuelles liées aux déplacements ;
- ❖ Assurer une offre de mobilité durable et juste, adaptée aux besoins de tous et anticipant les évolutions ;
- ❖ Poursuivre le dynamisme démographique et économique par des conditions de mobilité attractives ;
- ❖ Valoriser les espaces verts, les espaces publics, les sentes et venelles ;
- ❖ Améliorer le cadre de vie, la santé et la sécurité de tous les habitants : travailleurs, écoliers, étudiants, personnes âgées et handicapées.

Un comité de suivi réunit régulièrement les différents acteurs du PGD dont 2 personnes représentant la Commission communale pour l'accessibilité. Réuni en mai 2022, ce comité a validé sa nouvelle composition, rappelé les enjeux et objectifs du PGD et fait le point sur les actions menées et l'avancement des projets de mobilité. Une autre réunion en octobre a porté plus particulièrement sur le réaménagement de la rue Victor Hugo.

Loi LOM : accessibilité et données numériques

L'objectif de la loi d'orientation sur les mobilités est d'inciter les collectivités territoriales et les transporteurs à améliorer globalement la qualité de service, assurer une meilleure continuité du parcours usager et également permettre l'émergence de services innovants d'information multimodale. Les informations d'accessibilité de la chaîne du déplacement (transports, voirie/espace public, établissements recevant du public) sont en effet indispensables pour la mobilité des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite. Les collectivités locales ont l'obligation de collecter les données d'accessibilité des transports et de la voirie, d'ici décembre 2023, pour alimenter les applications permettant de renseigner les usagers sur les possibilités qui leurs sont ouvertes. La réutilisation des données se fait dans des applications telles que les calculateurs d'itinéraires, les GPS piétons et tous les outils ou sites d'information. Afin de rendre le dispositif le plus complet possible, la loi LOM impose aux Commissions communales pour l'accessibilité une nouvelle mission : utiliser ces données sur l'accessibilité pour contribuer à la programmation. L'objectif est que les CCA utilisent les bases de données réalisées par les gestionnaires de la voirie pour décrire et faire un bilan du niveau d'accessibilité des cheminements autour des points d'arrêts prioritaires, à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité. Un point d'arrêt prioritaire en IDF remplit au moins une des conditions suivantes : desservi par au moins 2 lignes de transport public ; constitue un pôle d'échange ; situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacement* ou structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées. Cette analyse est à présenter aux associations et aux administrés et permettra de mettre en valeur les aménagements déjà réalisés et de déterminer les priorités d'aménagement. Ainsi, ces bases de données sur l'accessibilité ont une deuxième fonction, au-delà de l'information des personnes handicapées : permettre aux collectivités territoriales de programmer les travaux d'accessibilité.

**Pôle générateur de déplacement = ERP catégorie 1, 2 et 3 et Immeuble de plus de 300 personnes.*

Pour en savoir plus : [Les données d'accessibilité](#)

B- Dans le domaine des Etablissements recevant du public

Pour mémoire, la Ville a mené une démarche de mise en accessibilité de ses bâtiments dès la période 2005-2015. Ainsi la Ville a déclaré 10 ERP accessibles au 1^{er} janvier 2015 (cf. rapport d'accessibilité 2014). Cependant il restait encore 41 ERP et 13 IOP à intégrer à l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé).

Rappel : pour l'élaboration de l'agenda, la Ville de Malakoff a choisi de retenir les critères de priorité suivants, par ordre d'importance :

- ❖ **Secteur d'activité** : une priorité est donnée aux établissements recevant fréquemment du public handicapé (résidences autonomie pour personnes âgées, centre de santé, hôtel de Ville...) et également en fonction des besoins.
- ❖ **Fréquentation de l'établissement** : réaliser l'accessibilité des plus gros établissements prioritairement (les ERP des 3^e et 4^e catégories seront réalisés en priorité).

L'Ad'Ap de la Ville de Malakoff a été approuvé par la Préfecture le 2 septembre 2016 et s'achèvera fin 2025. Un bilan à mi-parcours a été transmis à la préfecture en octobre 2021.

1)- Réalisations 2021/2022

Les projets pilotés par la Direction des Bâtiments

- ❖ Réhabilitation de la crèche Paul Vaillant-Couturier, renommée crèche Anne Sylvestre :
 - mise en conformité de l'accessibilité aux personnes handicapées : création d'une rampe d'accès au rez-de-chaussée et d'un ascenseur à l'intérieur du bâtiment ;
 - rénovation thermique complète et réaménagement des espaces intérieurs.
- ❖ Maison Wangari Maathai créée à la ferme urbaine Corsico avec une rampe d'accès extérieure pour desservir le bâtiment ; à finaliser en 2023 : création d'une main courante et d'un cheminement PMR.



❖ Crèche municipale Helen Keller :

- nouvel établissement réalisé de plain-pied et aux normes PMR
- création de trottoirs élargis

2)- Programations 2023

Les projets pilotés par la Direction des Bâtiments

❖ Poursuite de la réhabilitation de l'école élémentaire Paulette Nardal avec prise en compte de l'accessibilité :

- création d'un ascenseur pour desservir le bâtiment ;
- mise aux normes PMR de la cantine et réfectoire ;
- mise aux normes des sanitaires.

❖ Gymnase Rousseau :

- mise en accessibilité des vestiaires ;
- création d'une rampe d'accès au dojo ;
- Mise en accessibilité de la grande salle et création d'un ascenseur prévues en 2024.

C - Dans le domaine du logement

1)- Réalisations 2021/2022 et projets 2023 de la SAIEM Malakoff-Habitat

Mise en accessibilité

La commune dispose de 40 % de logements sociaux et la SAIEM Malakoff-Habitat est le principal bailleur social. Il a mené plusieurs programmes de construction en 2021 et 2022 et compte maintenant 4668 logements dans 61 résidences ainsi qu'un grand nombre d'établissements recevant du public (ERP) destinés à diverses activités, tels que commerces de bouche, commerces de services, des activités professionnelles, équipements publics, etc.



Nouvelle résidence rue Danton, en rez-de chaussée, la crèche Helen Keller © Valero Gadan Architectes & Associés

Pour mémoire, en 2015 la SAIEM a mis en route le programme pluriannuel de travaux d'accessibilité des ERP et commerces de son patrimoine dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée.

- ❖ Club d'échec du 22 passage du Nord : création d'une rampe d'accès PMR avec changement du portail.
- ❖ Fiches de recensement des immeubles accessibles. Depuis plusieurs années, la SAIEM-Malakoff-Habitat s'est également attelée à la réalisation des fiches de recensement des immeubles accessibles pour l'ensemble de son patrimoine sur la commune. 36 fiches ont été réalisées il en reste encore 7 à étudier :
 - Résidence Georges Brassens, accessible pour tous handicaps ;
 - Résidence Pierre Valette, accessible pour tous handicaps ;
 - Résidence Variot (12 Allende et 13 Béranger, accessibles pour tous handicaps ;
 - Résidence les poètes (Baudelaire, Valéry, Fabié et Samain) en cours de réalisation ;
 - Résidence Joliot Curie (en cours de réalisation) ;
 - 13 Allée Tissot (pavillon) ;
 - La résidence 74 Jules Guesde est toujours en cours de réhabilitation.
- ❖ Centre médico-psychologique (CMP) du 1 place du 14 juillet : réduction du ressaut du seuil de la porte extérieure pour permettre l'accès en fauteuil roulant (réalisation mars 2023).

Adaptation de logements

Chaque année, la SAIEM Malakoff-Habitat effectue des travaux d'adaptation en réponse à des demandes individuelles de personnes âgées ou à mobilité réduite. Il s'agit pour l'essentiel du souhait de remplacer la baignoire par une douche. Depuis 2015, le bailleur réalise la pose d'une cabine de douche adaptée - receveur extra-plat, barre de maintien, rampe d'accès amovible- en lieu et place de la baignoire. Le coût d'une cabine est de 4 500 euros environ. La demande est à faire par courrier accompagné d'un rapport d'un ergothérapeute dont l'intervention n'est pas prise en charge par le bailleur. A réception du dossier complet, un technicien vient étudier la faisabilité des travaux et l'éventuel impact sur le logement.

En 2022, du fait d'un important retard pris à cause de la période covid, l'essentiel des demandes traitées étaient celles faites en 2021. 22 demandes de suppression de la baignoire ou du bac à douche standard pour l'installation d'une cabine de douche adaptée aux personnes à mobilité réduite ont été réalisées pour un montant de 102 583 €. Les 39 demandes de 2022 seront traitées en 2023 avec la volonté de rattraper progressivement le retard accumulé tout en assurant le suivi des nouvelles demandes, vouées à augmenter.

2)- Réalisations 2021/2022 et projets 2023 de Paris Habitat

Paris Habitat-OPH dispose sur la commune de 45 locaux commerciaux et 1269 logements sociaux.

Mise en accessibilité

❖ Logements :

- 881 sont accessibles à la canne (moins de 3 marches) ;
- 129 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) dont 39 adaptés
- 259 sont inaccessibles (à partir de 4 marches)

❖ Commerces :

- 9 locaux ont été mis en accessibilité dont 7 en 2021 ;
- 23 locaux restent à traiter dont 12 en 2023 ;
- 6 locaux seront à mettre en accessibilité si deviennent des ERP.

Adaptation de logements

Chaque année Paris Habitat finance et réalise les travaux d'adaptation dans le logement des personnes âgées et /ou handicapées sous réserve de leur faisabilité technique. La majorité des demandes concernent l'adaptation de la salle de bain. Il fait systématiquement appel à un ergothérapeute pour valider la demande de travaux d'adaptation. L'intervention de ce professionnel est prise en charge par le bailleur.

1 adaptation a été réalisé en 2021. Aucune n'était programmée à Malakoff en 2022.

D - Dans le domaine de la communication

1)- L'inclusion numérique à Malakoff

Très facilitatrice pour le plus grand nombre, la dématérialisation de nombreux services publics alimente le phénomène de fracture numérique, plus particulièrement pour les personnes âgées et handicapées, mais aussi pour les publics dits illectroniques de tous âges. Cette fracture a pour conséquence de limiter voire empêcher leur accès aux droits en raison de l'absence de matériel nécessaire (ordinateur, internet...) ; de la mauvaise maîtrise du numérique qui rend les démarches plus longues ; de la difficulté à comprendre les démarches en ligne et à trouver des informations.

Afin de répondre à ces enjeux, plusieurs structures viennent en soutien aux malakoffiots :

- ❖ « l'Espace de Vie Sociale Valette » : lieu dédié au numérique pour tous les publics, ouvert courant 2021, dispense des cours d'informatique ainsi que des ateliers individuels. En plus de lutter contre la fracture numérique, ils ont vocation de créer des liens intergénérationnels.
- ❖ La salle informatique de la médiathèque est ouverte en libre accès (sous réserve de signer une charte d'utilisation), avec imprimante mise à disposition. Des ateliers numériques sont également proposés.
- ❖ Le pôle Solidarités du CCAS accompagne quotidiennement les malakoffiots dans leurs démarches administratives en ligne : ouverture ou consultation de comptes, mise à jour de leur situation (ex : déclaration trimestrielle de ressources auprès de la CAF), instruction de dossier (ex : demande de logement social) ou de demande d'aide (ex : Aide Médical d'Etat), prise de rendez-vous (ex : en sous-préfecture), etc. le tout dans un objectif d'accès aux droits. Depuis mars 2020, l'instruction des dossiers MDPH est réalisable en ligne via la plateforme mise en place par la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA). Les personnes qui le souhaitent peuvent être aidées par la mission Handicap, sur rendez-vous.

2)- Les projets 2023/2024

- ❖ Mettre à jour des contenus handicap sur le site de la ville ;
- ❖ Affiner la cartographie des espaces de médiation numérique à et aux alentours de Malakoff ;
- ❖ Travailler sur la création de documents en Facile à lire et à comprendre (FALC) ;
- ❖ Travailler sur la signalétique des établissements recevant du public.